

EURL ECOLE DE CONDUITE EUROPA

190 allée Jacques Cartier

30320 MARGUERITTES

RCS 400 326 906

Mail : [laurence.talbotier@gmail.com](mailto:laurence.talbotier@gmail.com)

06 03 32 40 73

Agrément R 19 030 00050

## REGLEMENT INTERIEUR

### Article 1 : Champ d'application

Ce règlement s'applique à tous les stagiaires suivant l'une des formations ou stage dispensés par la Société EUROPA et ce dans le but de permettre un fonctionnement régulier des missions proposées, et ce quelques soient les sites ou ces formations peuvent s'exécuter.

### Article 2 : Hygiène et Sécurité

Il est demandé aux stagiaires de respecter les lieux dans lesquels la formation est dispensée ainsi que le matériel susceptible d'être mis à leur disposition.

### Article 3 : Consignes Incendie

Tout stagiaire est tenu de respecter scrupuleusement les consignes relatives à la prévention des incendies.

Il est interdit de fumer dans les salles ainsi que dans les annexes (zones de pause, toilettes).

### Article 4 : Consignes en cas d'accident

Tout stagiaire est tenu d'utiliser tous les moyens de protection individuels et collectifs afin d'éviter les accidents. En cas d'accident, en informer immédiatement le responsable du stage.

### Article 5 : Interdiction d'usage de produits psychoactifs.

Il est interdit de pénétrer ou demeurer dans l'établissement sous état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues.

Il est également interdit d'introduire ou de distribuer dans les locaux de la drogue ou des boissons alcoolisées.

Tout stagiaire ne respectant pas ces points sera exclu du stage.

### Article 6 : horaires, Absences et Retard

Les horaires définis doivent être scrupuleusement respectés.

### Article 7 : Divers

Interdiction de suivre un stage avec une autre personne non inscrite sauf après accord de la direction pour les personnes ayant besoin d'une traductrice ou traducteur agréés.

Interdiction formelle d'introduire des animaux sauf pour les chiens accompagnants les personnes mal voyantes.

Interdiction d'enregistrer ou de filmer des séances de formation, interdiction d'utiliser son téléphone portable pendant le déroulement du stage.

Obligation de discrétion en ce qui concerne les informations relatives aux autres stagiaires. Sauf avec l'accord des animateurs, les stagiaires ne peuvent quitter la salle avant l'heure prévue.

Interdit de déjeuner dans les salles de formation.

Article 8 : Cas d'Exclusion

Désintéressement visible pour la formation dispensée.

Comportement faisant manifestement apparaître la consommation de produits psychoactifs .

Non respect des horaires, des consignes et des animateurs.

Article 9 :

Tenant compte du renforcement des exigences de transparence dans le cadre du Règlement général sur la protection des données de l'EU (également appelé « RGPD ») prenant effet le 25 mai 2018, c'est l'occasion pour nous de vous réaffirmer notre engagement de transparence et de respect de votre vie privée, en vous rappelant que vos données personnelles sont tenues par EUROPA de manière strictement confidentielle dans le cadre de votre récupération de points. Si vous ne souhaitez pas que ces données soient conservées et que vous refusez que notre société puisse vous contacter à l'issue de votre stage, veuillez le préciser dans un mail à l'adresse suivante : [laurence.talbotier@gmail.com](mailto:laurence.talbotier@gmail.com) ayant pour objet « refus utilisation de mes données ».

Article 10 : Spécifique aux stages de sensibilisation à la Sécurité Routière

Remise de vos points

Si votre solde n'est pas nul, si vous n'avez pas suivi un stage il y a moins de 365 jours qui vous a permis de récupérer des points, si vous avez un solde inférieur au maximum prévu par le code de la route en fonction de votre situation et que vous avez suivi le stage en totalité sans retard ni absence vous récupérerez les points (entre 1 et 4 points maximum si votre dossier le permet) le lendemain du dernier jour à 0 heure.

Les services préfectoraux sont seuls habilités à déterminer la récupération éventuelle de points en fonction de votre situation au premier jour du stage et des documents que nous leur transmettrons ( attestation de fin de stage).

La mise à jour de votre dossier sur le site TELEPOINTS peut prendre plusieurs semaines.

Merci d'en tenir compte.

La Direction,  
Guillem Laurence

Les stagiaires,  
Nom, Prénom, Signature